



RCS : CANNES

Code greffe : 0602

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CANNES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2010 B 00060

Numéro SIREN : 519 398 119

Nom ou dénomination : KAMELIA

Ce dépôt a été enregistré le 16/10/2017 sous le numéro de dépôt 4569

KAMELIA

Numéro SIRET : 51939811900015

Code APE : 4711F

46 AVENUE FRANKLIN ROOSEVELT
06110 LE CANNET

COMPTES ANNUELS

du 01/02/2016 au 31/01/2017

certifié conforme
à l'original
W

KAMELIA

Bilan

Bilan

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/01/2017 (12 mois)		Exercice précédent 31/01/2016 (12 mois)		Variation
	Brut	Amort. prov.	Net	Net	
Capital souscrit non appelé (0)					
Actif immobilisé					
Frais d'établissement					
Recherche et développement					
Concessions, brevets, droits similaires	79 372	59 520	19 853	7 319	12 534
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels	5 402 542	2 736 969	2 665 573	2 464 100	201 473
Autres immobilisations corporelles	1 874 912	976 627	898 285	1 033 868	- 135 583
Immobilisations en cours	38 103		38 103	94 059	- 55 956
Avances et acomptes					
Participations évaluées selon mise en équivalence					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés	549 496		549 496	557 835	- 8 339
Prêts	9 250		9 250	13 784	- 4 534
Autres immobilisations financières					
TOTAL (I)	7 953 675	3 773 116	4 180 560	4 170 965	9 595
Actif circulant					
Matières premières, approvisionnements					
En-cours de production de biens					
En-cours de production de services					
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises	4 570 450		4 570 450	4 276 396	294 054
Avances et acomptes versés sur commandes					
Clients et comptes rattachés	562 517	1 870	560 647	404 412	156 235
Autres créances					
· Fournisseurs débiteurs					
· Personnel	3 840		3 840	900	2 940
· Organismes sociaux					
· Etat, impôts sur les bénéfices					
· Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	20 068		20 068	15	20 053
· Autres	5 854 661		5 854 661	6 733 846	- 879 185
Capital souscrit et appelé, non versé					
Valeurs mobilières de placement					
Disponibilités	5 871 297		5 871 297	4 960 380	910 917
Instruments de trésorerie					
Charges constatées d'avance	304 646		304 646	330 736	- 26 090
TOTAL (II)	17 187 479	1 870	17 185 609	16 706 684	478 925
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)					
Primes de remboursement des obligations (IV)					
Ecarts de conversion actif (V)					
TOTAL ACTIF (0 à V)	25 141 154	3 774 986	21 366 168	20 877 649	488 519

Bilan (suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/01/2017 (12 mois)	Exercice précédent 31/01/2016 (12 mois)	Variation
Capitaux Propres			
Capital social ou individuel (dont versé : 5 538 200)	5 538 200	5 538 200	
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...			
Ecart de réévaluation			
Réserve légale	482 814	391 136	91 678
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves			
Report à nouveau			
Résultat de l'exercice	3 016 063	1 833 565	1 182 498
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
Résultat de l'exercice précédent à affecter			
TOTAL (I)	9 037 077	7 762 901	1 274 176
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
TOTAL (II)			
Provisions pour risques et charges			
Provisions pour risques	305 757	234 800	70 957
Provisions pour charges	640 154	603 775	36 379
TOTAL (III)	945 911	838 575	107 336
Emprunts et dettes			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres Emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
. Emprunts	1 182 368	1 393 743	- 211 375
. Découverts, concours bancaires			
Emprunts et dettes financières diverses			
. Divers			
. Associés			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 747 229	7 054 303	- 307 074
Dettes fiscales et sociales			
. Personnel	1 576 972	1 669 101	- 92 129
. Organismes sociaux	689 674	679 930	9 744
. Etat, impôts sur les bénéfices			
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	102 671	182 696	- 80 025
. Etat, obligations cautionnées			
. Autres impôts, taxes et assimilés	800 972	797 759	3 213
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	225 273	7 500	217 773
Autres dettes	57 829	489 699	- 431 870
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance	190	1 442	- 1 252
TOTAL (IV)	11 383 180	12 276 173	- 892 993
Ecart de conversion passif (V)			
TOTAL PASSIF (I à V)	21 366 168	20 877 649	488 519

KAMELIA

Compte de résultat

Compte de résultat

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/01/2017 (12 mois)		Exercice précédent 31/01/2016 (12 mois)	Variation absolue	%
	France	Exportations	Total	Total	
Ventes de marchandises	97 709 179		97 709 179	96 445 699	1 263 480
Production vendue biens	2 733 568		2 733 568	2 698 344	35 224
Production vendue services	377 591	987 761	1 365 352	1 577 778	- 212 426
Chiffres d'affaires Nets	100 820 338	987 761	101 808 099	100 721 821	1 086 278
Production stockée					
Production immobilisée					
Subventions d'exploitation				3 178	- 3 178
Reprises sur amort. et prov., transfert de charges			234 570	190 668	43 902
Autres produits			19 236	15 389	3 847
Total des produits d'exploitation (I)			102 061 905	100 931 056	1 130 849
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			76 488 507	76 054 282	434 225
Variation de stock (marchandises)			-294 054	-193 999	- 100 055
Achats de matières premières et autres approvisionnements			207 761	207 365	396
Variation de stock (matières premières et autres approv.)					
Autres achats et charges externes			9 343 954	9 288 127	55 827
Impôts, taxes et versements assimilés			1 186 620	1 318 732	- 132 112
Salaires et traitements			7 547 441	7 421 695	125 746
Charges sociales			2 557 522	2 419 455	138 067
Dotations aux amortissements sur immobilisations			788 264	752 319	35 945
Dotations aux provisions sur immobilisations					
Dotations aux provisions sur actif circulant			1 813	2 869	- 1 056
Dotations aux provisions pour risques et charges			119 336	229 677	- 110 341
Autres charges			28 842	208 475	- 179 633
Total des charges d'exploitation (II)			97 976 007	97 708 996	267 011
RESULTAT EXPLOITATION (I-II)			4 085 898	3 222 060	863 838
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun					
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)					
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)					
Produits financiers de participations			52 807		52 807
Produits des autres valeurs mobilières et créances			212 271	2 943	209 328
Autres intérêts et produits assimilés			31 009	30 057	952
Reprises sur provisions et transferts de charges					
Différences positives de change					
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement					
Total des produits financiers (V)			296 086	33 000	263 086
Dotations financières aux amortissements et provisions					
Intérêts et charges assimilées			12 699	24 343	- 11 644
Différences négatives de change					
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placement					
Total des charges financières (VI)			12 699	24 343	- 11 644
RESULTAT FINANCIER (V-VI)			283 387	8 657	274 730
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (I-II+III-IV+V-VI)			4 369 286	3 230 717	1 138 569

Compte de résultat (suite)

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/01/2017 (12 mois)	Exercice précédent 31/01/2016 (12 mois)	Variation absolue	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		65 000	- 65 000	-100
Produits exceptionnels sur opérations en capital	13 066		13 066	N/S
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total des produits exceptionnels (VII)	13 066	65 000	- 51 934	-79,90
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	10 969	11 066	- 97	-0,88
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	3 596		3 596	N/S
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions				
Total des charges exceptionnelles (VIII)	14 565	11 066	3 499	31,62
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-1 499	53 934	- 55 433	102,78
Participation des salariés (IX)	391 824	427 028	- 35 204	-8,24
Impôts sur les bénéfices (X)	959 900	1 024 058	- 64 158	-6,27
Total des Produits (I+III+V+VII)	102 371 057	101 029 056	1 342 001	1,33
Total des charges (II+IV+VI+VII+IX+X)	99 354 995	99 195 491	159 504	0,16
RESULTAT NET	3 016 063	1 833 565	1 182 498	64,49
Dont Crédit-bail mobilier	10 053	4 723	5 330	112,85
Dont Crédit-bail immobilier				

KAMELIA

Annexes aux comptes annuels

Annexes aux comptes annuels

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/01/2017 a une durée de 12 mois.
L'exercice précédent clos le 31/01/2016 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 21 366 168,30 Euros.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 3 016 062,92 Euros.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis par le dirigeant.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du Règlement 2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables Homologué par arrêté ministériel du 8 septembre 2014 relatif au Plan Comptable Général. Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Provisions pour risques et charges : elles sont constituées pour tenir compte des risques financiers existant à la date de clôture des comptes.
- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.
- Provisions pour dépréciation d'actif : elles sont constituées pour tenir compte des risques d'irrecouvrabilité relatifs à l'actif existant à la date de clôture des comptes.
- Stocks de marchandises : Le coût de revient des stocks correspond au dernier prix d'achat majoré des frais accessoires, méthode adaptée à la rotation rapide des stocks. Cette valorisation incorpore l'ensemble des éléments constitutifs du coût d'achat des marchandises vendues et prend également en compte la totalité des conditions obtenues à l'achat de la part des fournisseurs.

Tout élément présentant une perte de valeur est sorti du stock.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

Ce poste recouvre principalement les contrats de location et de maintenance à cheval sur 2 exercices.

PARTICIPATIONS ET AUTRES TITRES IMMOBILISES ET VALEUR MOBILIERES DE PLACEMENT

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée pour le montant de la différence.

DISPONIBILITE

Les disponibilités sont enregistrées pour leur valeur nominale.

CREANCES ET DETTES

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

CHANGEMENT DE METHODE

Aucun changement de méthode n'est intervenu au cours de l'exercice

AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE**COMPTABILISATION, PRESENTATION DU CICE**

Le CICE est comptabilisé au rythme de l'engagement, il est à prendre en compte au fur et à mesure de l'engagement des charges de rémunérations correspondantes, que la clôture coïncide ou non avec l'année civile, pour les comptes annuels comme pour les comptes intermédiaires ou consolidés, en normes françaises comme en IFRS.

En outre, compte tenu des conditions de fiabilité et de probabilité d'obtention du CICE, sa prise en compte pour des éléments de rémunération différés à long terme devrait être rare.

La comptabilisation du CICE a été réalisée par l'option :

- d'une diminution des charges de personnel, crédit d'un sous compte 64 (ANC, note d'information du 28 février 2013),
- une des autres solutions envisagées (en diminution de l'impôt ou en produit d'exploitation).

Les impacts de la prise en compte du CICE sur les états financiers, sont les suivants :

- Diminution des charges de personnel pour 442 820 Euros.

Conformément aux dispositions de l'article 244 quater C du code général des impôts, nous précisons que le CICE ayant pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises, notre entité l'utilise à travers notamment des efforts en matière d'investissement.

FONDS COMMERCIAL

Le fonds commercial n'est pas amorti mais fait l'objet d'un test de dépréciation au minimum une fois par an, et dès qu'il existe un indice de perte de valeur. Ce test conduit à constater une dépréciation lorsque la valeur d'usage du fonds commercial est inférieure à sa valeur nette comptable.

FAITS ET EVENEMENTS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Néant

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Aucun évènement significatif n'est intervenu postérieurement à la date de clôture.

Annexes aux comptes annuels (suite)

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :
Immobilisations brutes = 7 953 675 Euros

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	62 292	17 080		79 372
Immobilisations corporelles	6 546 296	1 125 602	356 340	7 315 557
Immobilisations financières	571 619	270 522	283 395	558 746
TOTAL	7 180 207	1 413 204	639 735	7 953 675

Amortissements et provisions d'actif = 3 773 116 Euros

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	54 974	4 546		59 520
Immobilisations corporelles	2 954 269	783 718	24 390	3 713 596
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	3 009 242	788 264	24 390	3 773 116

Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortis.	Valeur nette	Durée
Concession brevets droits simi	79 372	59 520	19 852	3 ans
Instal. techni.materiel/outil.	5 402 542	2 736 969	2 665 573	5 à 10 ans
Instal.gles.amenagts.agencs	1 515 206	734 675	780 531	10 ans
Materiel de transport	108 145	29 670	78 475	5 ans
Materiel bureau et informatiqu	251 561	212 282	39 279	3 à 5 ans
Autres immo en cours	38 103	0	38 103	Non amortiss.
TOTAL	7 394 929	3 773 116	3 621 813	

Etat des créances = 6 754 982 Euros

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	9 250		9 250
Actif circulant & charges d'avance	6 745 732	6 745 732	
TOTAL	6 754 982	6 745 732	9 250

Provisions pour dépréciation = 1 870 Euros

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	utilisées	non utilisées	A la clôture
Stocks et en-cours					
Comptes de tiers	2 869	1813		2812	1 870
Comptes financiers					
TOTAL	2 869	1813		2812	1 870

Produits à recevoir par postes du bilan = 202 927 Euros

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	
Autres créances	202 927
Disponibilités	
TOTAL	202 927

Charges constatées d'avance = 304 646 Euros

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

Etat des stocks = 4 570 450 Euros

Etat de la créance	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Stocks et en-cours	4 276 396	4 570 450	4 276 396	4 570 450
TOTAL	4 276 396	4 570 450	4 276 396	4 570 450

Annexes aux comptes annuels (suite)

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Capital social = 5 538 200 Euros

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	5538200	1,00	5 538 200
Titres émis			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	5538200	1,00	5 538 200

Variation des capitaux propres

Situation à l'ouverture de l'exercice	Solde
Capitaux propres avant distributions sur résultats antérieurs	7 762 901
Distributions sur résultats antérieurs	1 741 887
Capitaux propres après distributions sur résultats antérieurs	6 021 014
Variations en cours d'exercice	
Résultat	3 016 063
Situation à la clôture de l'exercice	9 037 077

Provisions = 945 911 Euros

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Utilisées	Non utilisées	A la clôture
Provisions réglementées					
Provisions pour risques &	838 575	119 336	12 000		945 911
TOTAL	838 575	119 336	12 000		945 911

Etat des dettes = 11 383 180 Euros

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	1 182 368	625 031	557 337	
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	6 747 229	6 747 229		
Dettes fiscales & sociales	3 170 290	3 170 290		
Dettes sur immobilisations	225 273	225 273		
Autres dettes	57 829	57 829		
Produits constatés d'avance	190	190		
TOTAL	11 383 180	10 825 843	557 337	0

Dettes représentées par des effets de commerce = 1 077 121 Euros

Origine des effets de commerce	Montant
Dettes financières	
Fournisseurs et assimilés	1 077 121
Autres dettes	
TOTAL	1 077 121

Charges à payer par postes du bilan = 2 960 196 Euros

Charges à payer	Montant
Emp. & dettes établ. de crédit	1 344
Emp. & dettes financières div.	
Fournisseurs	278 794
Dettes fiscales & sociales	2 663 787
Autres dettes	16 271
TOTAL	2 960 196

Produits constatés d'avance = 190 Euros

Les produits constatés d'avance ne sont composés que de produits ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

Annexes aux comptes annuels (suite)

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Ventilation du chiffre d'affaires = 101 808 099 Euros

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Ventes de marchandises	97 740 277	96,00 %
Ventes de produits finis	2 676 040	2,63 %
Ventes de produits résiduels	57 528	0,06 %
Prestations de services	1 290 863	1,27 %
Produits des activités annexes	74 489	0,07 %
Rabais, remises & ristournes accord	-31 098	-0,03 %
TOTAL	101 808 099	100.00 %

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices = 959 900 Euros

Niveau de résultat	Avant impôt	Impôt	Après impôt
Résultat d'exploitation	4 085 898	1 005 761	3 080 137
Résultat financier	283 387	89 627	193 760
Résultat exceptionnel	-1 499	-431	-1 068
Participation des salariés	-391 824	-135 056	-256 768
TOTAL	3 975 963	959 900	3 016 063

Accroissements et allègements de la dette future d'impôts

Accroissements et allègements	Montant	Impôts
Accroissements		
Provisions réglementées		
Subventions à réintégrer au résultat		
Allègements		
Provis. non deduct. l'année de dotat.	841 860	280 620
Total des déficits exploit. Reportables		
Total des amortissements différés		
Total des moins-values à long terme		
TOTAL	841 860	280 620

Autres informations relatives au compte de résultat

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers.

On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.

Transfert de charges = 219 758 Euros

Nature du Transfert de charges	Montant HT
Frais généraux	167 342
Avantage en nature Véhicule	52 416
TOTAL	219 758

Résultat exceptionnel

Nature	Charges	Produits
Pénalités et amendes	135	
Dons Sponsoring	10 834	
Reprise véhicule		13 066
Valeur comptable éléments d'actif cédés	3 596	
TOTAL	14 565	13 066

Annexes aux comptes annuels (suite)

AUTRES INFORMATIONS

Honoraires du commissaire aux comptes

L'information prévue par le décret 2008-1487 relative au montant des honoraires de commissariat aux comptes est comprise dans l'annexe des comptes consolidés de la société mère du groupe.

Rémunération des dirigeants

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente Annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

Effectif moyen

Catégories de salariés	Salariés
Cadres	21
Agents de maîtrise & techniciens	37
Employés	234
Apprenti	4
TOTAL	296

Identité société-mère consolidant les comptes de la société

Les comptes de la SAS KAMELIA sont inclus dans les comptes consolidés établis par la SAS KASHMIR selon le référentiel français et suivant la méthode de l'intégration globale.

Identité de la Société Intégrante

Depuis le 1er juin 2010 un groupe fiscal dont la tête de groupe est la SAS KASHMIR a été constitué et comprend la SAS KAMELIA, la SAS MELHODI, la SARL KARAMEL, la SARL KAIMAN puis ensuite la SARL KALICO. Les impôts sont constatés dans chaque filiale comme si elle n'était pas membre du groupe.

Eléments d'actif et de passif et compte de résultat concernant les entreprises liées

	Montant concernant les entreprises liées			
	Au 31 janvier 2017			
	SAS MELHODI	SAS KASHMIR	SARL KARAMEL	SARL KALICO
Participations				
Créances clients et comptes rattachés	3 336		15 522	
Autres créances (comptes courants)		5 329 480		
Emprunts et dettes financières divers (compte courant)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	342 844	42 000		
Autres dettes				
Autres produits financiers				
Charges financières				

Annexes aux comptes annuels (suite)

ENGAGEMENTS HORS BILAN

Engagements donnés

Etablissement prêteur	Emprunteur	Capital	Terme du crédit	Cautiion
EBEL	JUANDIS	800 000	01/01/2018	120 000
EBEL	KERZIOU	3 000 000	01/06/2017	480 000
ARKEA	KERZIOU	650 000	17/02/2026	104 000
ARKEA	TUILIERE	1 250 000	17/02/2021	200 000
BPI France	KERZIOU	1 300 000	30/04/2026	208 000
CREDIT COOPERATIVE	JUANDIS	1 920 000	05/04/2019	63 472
BPI France	TUILIERE	2 500 000	30/04/2021	400 000
Banque populaire	ASJP	450 000	02/07/2019	97 200
EBEL	ASJP	949 664	15/01/2019	170 940
Crédit Agricole	ASJP	2 350 000	05/01/2027	423 000
Crédit Agricole	ASJP	450 000	01/05/2019	81 000
CREDIT COOPERATIVE	VITRIM	370 000	01/04/2021	59 200
CREDIT COOPERATIVE	ASJP	900 000	16/04/2019	162 000
EBEL	BELAIR	1 450 000	13/10/2017	232 000
EBEL	KERZIOU	1 500 000	01/06/2017	80 000

Indemnités de départ à la retraite :

Conformément à la loi et aux conventions collectives en vigueur, les salariés de la SAS KAMELIA bénéficient d'indemnités de fin de carrière, qui sont versées en une seule fois lors du départ à la retraite de chaque salarié et dont le financement est assuré de façon interne.

La valeur des engagements à la clôture de l'exercice s'élève à 388 873 €uros.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 1.48 %
- Taux de croissance des salaires :
 - 1% Constant pour la catégorie : Cadres
 - 1% constant pour la catégorie : Agents de Maîtrise
 - 1% Constant pour la catégorie : Employés
- Taux de rotation retenu est :
 - Faible pour la catégorie : Cadres
 - Fort pour la catégorie : Agents de Maîtrise
 - Fort pour la catégorie : Employés
- Age de départ à la retraite : 62 ans
- Table de taux de mortalité : table TG 05

Engagements reçus

Nantissement du fonds de commerce de la SAS MELHODI en 2ème rang, à hauteur du prêt EDEL pour 3 250 000 € et pour le prêt OSEO à hauteur 1 350 000 €

Cautiion solidaire de la SAS MELHODI à hauteur de 100% du prêt EDEL d'un nominal de 3 250 000 €

Cautiion personnelle solidaire de la SAS KASHMIR à hauteur de 100 % du prêt ARKEA d'un nominal de 1 200 000 €

Tableau financier relatif aux crédit-baux en cours

Présenté en Euros

	Immobilier	Matériel et outillage	Autres immobilisations	TOTAL
Redevances payées				
<i>Cumuls des exercices antérieurs</i>		128 171		128 171
<i>Montants de l'exercice</i>		56 224		56 224
Sous-total		184 395		184 395

Présenté en Euros

	Immobilier	Matériel et outillage	Autres immobilisations	TOTAL
Redevances restant dues				
<i>A 1 an au plus</i>		43 661		43 661
<i>Entre 1 et 5 ans</i>		15 614		15 614
<i>A plus de 5 ans</i>				
Sous-total		59 275		59 275

Comparaison des coûts pour les mêmes acquisitions en pleine propriété

Présenté en Euros

	Immobilier	Matériel et outillage	Autres immobilisations	TOTAL
Valeur d'origine		298 604		298 604
Cumul des dotations antérieures		77 161		77 161
Dotations de l'exercice		99 730		99 730
Valeur nette comptable		121 713		121 713

Annexes aux comptes annuels (suite)

DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

Produits à recevoir = 202 927 Euros

Produits à recevoir sur autres créances	Montant
R.r.r. à obtenir	31 683
Avoir à recevoir	97 742
Etat produits à recevoir	37 644
Produits à recevoir	35 858
TOTAL	202 927

Charges constatées d'avance = 304 646 Euros

Charges constatées d'avance	Montant
Charges constatées d'avance	304 646
TOTAL	304 646

Charges à payer = 2 960 196 Euros

Emprunts & dettes auprès des étab. De crédit	Montant
Interets courus / emprunts	1 344
TOTAL	1 344

Dettes fournisseurs et comptes rattachés	Montant
Factures non parvenues	278 794
TOTAL	278 794

Dettes fiscales et sociales	Montant
Prov.conges payes	583 793
Prov.participation à payer	391 824
Provision prime annuelle	45 217
Provision prime gratification	499 432
Charges à payer s/conges payes	245 193
Autres charges à payer org.soc	78 365
Charges à payer s/prime annuel	18 991
Etat - charges à payer	800 972
TOTAL	2 663 787

Autres dettes	Montant
Autres charges à payer	16 271
TOTAL	16 271

Produits constatés d'avance = 190 Euros

Produits constatés d'avance	Montant
Produits constatés d'avance	190
TOTAL	190

KAMELIA

Liasse fiscale

Liasse fiscale

Formulaire obligatoire (article 64 A
du code général des impôts)

①

BILAN — ACTIF

DGFIP N° 2050-SD 2017

Désignation de l'entreprise : **KAMELIA** Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois : **12**

Adresse de l'entreprise : **46 AVENUE FRANKLIN ROOSEVELT 06110 LE CANNET** Durée de l'exercice précédent : **12**

Numéro SIRET : **51939811900015** Néant ☐

Registre N° de l'entreprise : **316121017**

		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3
Capital souscrit non appelé (I)		AA		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC	
	Frais de développement *	CX	CQ	
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	19 853
	Bonds commercial (1)	AM	AI	
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK	
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM	
	Terrains	AN	AO	
	Constructions	AP	AQ	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	2 665 573
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU	898 285
Immobilisations en cours	AV	AW	38 103	
Avances et acomptes	AX	AY		
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT	
	Autres participations	CU	CV	
	Créances rattachées à des participations	BB	BC	
	Autres titres immobilisés	BD	BE	549 496
	Prêts	BF	BG	9 250
Autres immobilisations financières *	BH	BI		
TOTAL (II)		BJ	BK	4 180 560
STOCKS	Matières premières, approvisionnements	BL	BM	
	En cours de production de biens	BN	BO	
	En cours de production de services	BP	BQ	
	Produits intermédiaires et finis	BR	BS	
	Marchandises	BT	BU	4 570 450
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW	
	Clients et comptes rattachés (3) *	BX	BY	560 647
	Autres créances (3)	BZ	CA	5 878 568
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC	
	Valours mobilières de placement (dont actions propres : ...)	CD	CE	
DIVERS	Disponibilités	CF	CG	5 871 297
	Charges constatées d'avance (3) *	CH	CI	304 646
	TOTAL (III)	CJ	CK	17 125 609
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	CV
Comptes de régularisation		CW	CX	
Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)		CY	CZ	
Primes de remboursement des obligations (V)		DA	DB	
Écarts de conversion actif *		DC	DD	
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		DE	DF	21 366 168

Retenue (1) : (1) Droit au bail : CP (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières : CR (3) Part à plus d'un an : CR

Stocks : Créances :

Des explications concernant cette bilans sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

②

BILAN — PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051-SD 201*

Designation de l'entreprise		KAMELIA		Néant ☐	
		Exercice N			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 5 538 200...)	DA	5 538 200		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	482 814		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants IJ)	DG			
	Report à nouveau	DH			
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	3 016 063		
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
		TOTAL (I)	DL	9 037 077	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	305 757		
	Provisions pour charges	DQ	640 154		
	TOTAL (III)	DR	945 911		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	1 182 368		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs BI)	DV			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	6 747 229		
	Dettes fiscales et sociales	DY	3 170 290		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	225 273		
	Autres dettes	RA	57 829		
Compte réglé	Produits constatés d'avance (4)	EB	190		
	TOTAL (IV)	EC	11 383 180		
	Ecart de conversion passif **	(V)			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	21 366 168		
RENVIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC			
		ID			
		IE			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	10 856 222			
(5) Dont concours bancaires courants et aides créditeurs de banques et CCP	FH				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2932.

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052-SD 2017

Formulaire obligatoire (article 55 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : KAMELIA		Exercice N		Néant ☐	
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	97 709 179	FB	FC 97 709 179
	Production vendue { biens * services * }	FD	2 733 568	FE	FF 2 733 568
		FG	377 591	FH	FI 1 365 352
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	100 820 338	FK	FL 101 808 099
	Production stockée *				FM
	Production immobilisée *				FN
	Subventions d'exploitation				FO
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)				FP 234 570
	Autres produits (1) (11)				FQ 19 236
	Total des produits d'exploitation (2) (I)				
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises { compris droits de douane} *				FS 76 488 507
	Variation de stock (marchandises) *				FT (294 054)
	Achats de matières premières et autres approvisionnements { compris droits de douane} *				FU 207 761
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *				FV
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *				FW 9 343 954
	Impôts, taxes et versements assimilés *				FX 1 186 620
	Salaires et traitements *				FY 7 547 441
	Charges sociales (10)				FZ 2 557 522
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { dotations aux amortissements * dotations aux provisions			GA 788 264
					GB
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *			GC 1 813
		Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD 119 336
	Autres charges (12)				GE 28 842
	Total des charges d'exploitation (4) (II)				
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG 4 085 898
opérations en courant	Bénéfice attribué ou perte transférée *		(III)		GH
	Perte supportée ou bénéfice transféré *		(IV)		GI
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ 52 807
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK 212 271
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL 31 009
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM
	Différences positives de change				GN
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO
	Total des produits financiers (V)				GP 296 086
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *				GQ
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR 12 699
	Différences négatives de change				GS
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT
	Total des charges financières (VI)				GU 12 699
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV 283 387
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW 4 369 286

(RENVOLS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans le notice n° 2052

④

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053-SD 2017

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>KAMELIA</u>		Néant ☐		
		Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	13 066	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (*) (VII)	HD	13 066	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	10 969	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	3 596	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG		
	Total des charges exceptionnelles (*) (VIII)	HH	14 565	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(1 499)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		IJ	391 824	
Impôts sur les bénéfices *		IK	959 900	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	102 371 057	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	99 354 995	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	3 016 063	
RENVOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
	(2) Dont { produits de locations immobilières	HY		
	{ produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG		
	(3) Dont { - Crédit-bail mobilier *	IP	10 053	
	{ - Crédit-bail immobilier	IQ		
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH		
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ		
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK		
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	IX		
	(6ter) Dont amortissements des souscriptions dans des P&DE innovantes (art. 217 octies)	RC		
	Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD		
	(9) Dont transferts de charges	A1	219 758	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (15)	A2		
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	1 675	
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives	A6	obligatoires	A9
	(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (*) et le joindre en annexe).	Exercice N		
	Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N			
	Charges antérieures		Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans le notice n° 2032.

4

DGFIP 2053 2017
EXTENSION 1[illegible]

Formulaire obligatoire (article
53 A du Code général
des impôts)

5

IMMOBILISATIONS

DGFIP N°2054-SD 2017

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : **KAMELIA**

Néant ☐ *

CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations	
				Concédées, à une réévaluation positive au cours de l'exercice ou évaluées d'office		Acquisitions, créations, apports et versements de poste à poste	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CZ		DH		D9
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	KD	62 292	KE		KF 17 080
CORPORELLES	Terrains		KG		KH		KI
	Constructions	Sur sol propre	L9		KJ		KL
		Sur sol d'autrui	M1		KM		KO
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions	Dont Composants	M2		KP		KR
		Dont Composants	M3		KS	4 626 395	KT 776 147
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels		KV	1 460 751	KW	KX 54 455
		Matériel de transport *		KY	119 765	KZ	LA 11 500
		Matériel de bureau et mobilier informatique		LB	245 325	LC	LD 11 102
		Emballages récupérables et divers *		LE		LF	LG
	Immobilisations corporelles en cours		LH	94 059	LI	IJ 272 398	
	Avances et acomptes		LK		LL	LM	
	TOTAL III	LN	6 546 296	LO		LP 1 125 602	
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		8G		8M	8T
Autres participations			8U		8V	8W	
Autres titres immobilisés			IP	557 835	IR	IS	
Prêts et autres immobilisations financières			IT	13 784	IU	IV	
TOTAL IV		LQ	571 619	LR	LS		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			QG	7 180 207	QH	QI 1 142 682	

Ne pas reporter le montant des cessions *

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation globale * en équivalence	
		par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou élimination d'une mise en équivalence		3		4	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	IN		C0		D0		D7
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	IO		LV		1.W 79 372		IX
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY		LZ
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB		MC
		Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions		IS		MG		MH		MI
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	IT		MJ		MK	5 402 542	ML
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencements, aménagements divers	IU		MM		MN	1 515 206	MO
		Matériel de transport	IV		MP	23 120	MQ	108 145	MR
		Matériel de bureau et mobilier informatique	IW		MS	4 866	MT	251 561	MU
		Emballages récupérables et divers *	IX		MV		MW		MX
	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ	328 354	NA	38 103	NB
	Avances et acomptes		NC		ND		NE		NF
	TOTAL III	fy		NG	356 340	NH	7 315 557	NI	
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence	IZ		0U		M7		0W
Autres participations		IO		0X		0Y		0Z	
Autres titres immobilisés		I1		2B	8 339	2C	549 496	2D	
Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E	4 534	2F	9 250	2G	
TOTAL IV		I3		NJ	12 873	NK	558 746	2H	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			04		0K	369 213	0L	7 953 675	0M

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

5 bis

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

D.G.F.I.P N° 2054-bis-SD 2017

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Exercice N clos le

3 1 0 1 2 0 1 7

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : KAMELIA

Néant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
- a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
- b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne « Provisions réglementées ».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

- 1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE
- 2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE
- 3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

⑥

AMORTISSEMENTS

DGFIP N° 2055-SD 2017

Annexe à la déclaration de l'impôt sur le revenu
ou Code général des impôts

Désignation de l'entreprise : <u>KAMELIA</u>										N° d'entreprise ☐	
CADRE A											
SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *											
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN			
Autres immobilisations incorporelles		PE	54 974	PF	4 546	PG		PH	59 520		
TOTAL I											
TOTAL II											
Terrains		PI		PJ		PK		PL			
Constructions		PM		PN		PO		PQ			
Sur sol propre		PR		PS		PI		PU			
Sur sol d'autrui		PV		PW		PX		PY			
Inst. générales, agencements et aménagements divers		PZ	2 162 295	QA	574 674	QB		QC	2 736 969		
Installations techniques, matériel et outillage industriels		QD	575 900	QE	158 775	QF		QG	734 675		
Autres immobilisations corporelles		QH	31 768	QI	21 022	QJ	23 120	QK	29 670		
Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL	184 306	QM	29 247	QN	1 270	QO	212 282		
Emballages récupérables et divers		QP		QR		QS		QT			
TOTAL III		QU	2 954 269	QV	783 718	QW	24 390	QX	3 713 596		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		EN	3 009 242	EP	788 264	EQ	24 390	ER	3 773 116		
CADRE B											
VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES											
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice			
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais d'établissement et de développement		M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6			
Autres immobilisations incorporelles		N7	N8	N9	N10	N11	N12	N13			
TOTAL I											
TOTAL II											
Terrains		Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8			
Constructions		Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6			
Sur sol propre		R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4			
Sur sol d'autrui		S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2			
Inst. générales, agencements et aménagements divers		T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9			
Installations techniques, matériel et outillage industriels		U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7			
Autres immobilisations corporelles		U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5			
Matériel de bureau et informatique, mobilier		V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3			
Emballages récupérables et divers		W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1			
TOTAL III		X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8			
Frais d'acquisition de titres de participations		Y1	Y2	Y3	Y4	Y5	Y6	Y7			
TOTAL IV		Y8	Y9	Y10	Y11	Y12	Y13	Y14			
Total général (I + II + III + IV)		Y15	Y16	Y17	Y18	Y19	Y20	Y21			
Total général des amortissements (NP + NQ + NR)		NW	NX	NY	NZ	NA	NB	NC			
CADRE C											
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice			
Frais d'émission d'emprunt à éteindre						Z9		Z8			
Primes de remboursement des obligations						S9		S8			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

SAGE Experts-comptables Janvier 2017

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056-SD 2017

Formulaire obligatoire (article 43 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : KAMELIA N° 001 ☐

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
		1	2	3	4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 50 %	3S	DI	DS	DE
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 paragraphes I) du CGI	3J	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	5O	5P	5Q	5R
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { incorporelles corporelles titres mis en équivalence titres de participation autres immobilisations financières (1) *	6A	6B	6C	6D
		6E	6F	6G	6H
		6I	6J	6K	6L
		6M	6N	6O	6P
		6Q	6R	6S	6T
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	7Y	7Z	7A
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	7U	7V	7W
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles	UE	UF	UG	UH	
	UI	UJ	UK	UL	
	UM	UN	UO	UP	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-I-5° du C.G.L.					10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.
NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 D de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2042

DGFIP N° 2056 2017

KAMELIA

Extension 1

PROVISIONS POUR HAUSSE DES PRIX	Montant debut exercice	Augmentations	Diminutions	Montant fin d'exercice
AUTRES PROVISIONS REGLEMENTEES	Montant debut exercice	Augmentations	Diminutions	Montant fin d'exercice
PROVISIONS POUR IMPOTS	Montant debut exercice	Augmentations	Diminutions	Montant fin d'exercice

SAGE Experts-comptables Janvier 2017

DGFIP N° 2056 2017
Extension 2

KAMELIA

[illegible]

© SAGE Events, established November 2017

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

9

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFiP N° 2058-A-SD 2017

Désignation de l'entreprise : KAMELIA		Formulaire déposé au titre de l'IR		ET	Néant ☐	Exercice clos le : 31/12/2017			
I. RÉINTÉGRATIONS						BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE			
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR)	de l'exploitant ou des associés				WA	3 016 063		
		de son conjoint				WB			
		moins part déductible *		à réintégrer :		WC			
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		WE	50 213	XE	60 571	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du CGI)	WF	Taxe sur les voitures particulières des sociétés (entreprises à l'IS)		WG	18 363			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un régime de location immobilière et de location d'entreprise	RA	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 219 bis du CGI)		RB				
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI	841 960	Charges à payer liées à des états et territoires non membres de l'UE (art. 2067 bis)		XX		XW	841 995
	Amendes et pénalités	WJ	1 35	Charges financières (art. 212 bis) *		XZ			
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *						XY		
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2031-NOT-SD)						17	959 900	
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL	Résultats bénéficiaires versés à l'article 209 B du CGI		L7		K7		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme	- imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (16 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)				I8			
		- imposées au taux de 0 %				ZN			
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *	- Plus-values nettes à court terme				WN			
		- Plus-values soumises au régime des fusions				WO			
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)								XR	
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3* et 212 du CGI)	SU	Zones d'entreprises * (activité exonérée)		SW	132 135	WQ	
		Déficits et rangées antérieurement déduits (art. 209 C)	SX	Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		MB			
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage								Y1	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage								Y3	
						TOTAL I	WR	5 010 663	
II. DÉDUCTIONS						PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE			
Quote-part dans les pertes subies par une société de personne ou un G.I.E. *								WS	
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)								WU	1 489 480
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	- imposées aux taux de 15 % (16 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)				WV			
		- imposées aux taux de 0 %				WH			
		- imposées aux taux de 19 %				WP			
		- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures				WW			
		- imputées sur les déficits antérieurs				XB			
		Autres plus-values imposées au taux de 19 %				16			
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *								WZ	
Régime des sociétés mères et des filiales *		Produit net des actions et parts d'intérêts :		Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation		2A	XA		
Mesures d'incitation	Majoration autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *							ZY	
	Majoration d'amortissement *							XD	
	Entreprises nouvelles (régime d'investissement) art. 44 septies	KQ	Entreprises nouvelles (art. 44 septies)	L2	Autres entreprises nouvelles (art. 44 septies)	L5	XF		
	Ville de caractère touristique (art. 44 quinquies)	L6	Forêt d'investissement immobilier (art. 209 C)	K3	Zone de réhabilitation de la déforestation (art. 44 quinquies)	PA			
	Zone franche arctique (art. 44 octies et octies A)	QV	Sous-traitance d'entretien (art. 44 quinquies)	1F	Zone francisée (art. 44 quinquies)	XC			
	Zone de contribution rurale (art. 44 quinquies)				PC				
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)								XS	
Dédutions diverses à détailler sur feuillet séparé		dont déduction exceptionnelle pour investissement *	X9	Créance dérogée par le report en arrière de déficit		Z1	59 995	XG	486 117
Dédution des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage								Y2	
III. RÉSULTAT FISCAL						TOTAL J	XH	1 975 597	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :				bénéfice (I moins II)		XL	3 035 066	XJ	
				déficit (II moins I)					
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *						ZL			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *								XL	
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)						XN	3 035 066	XO	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032-NOT-SD

DGFIP 2058 A 2017
Extension[illegible]Page 48

Désignation de l'entreprise KAMELIA		Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		K4	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)		K5	
Déficits reportables (différence K4 - K5)		K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058-A, ligne XO)		YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)		YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés, pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1, 1 ^{er} bis A1, 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice		ZT	828 986
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1, 1 ^{er} bis A1, 2 du CGI*		ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *		8X	8Y
		8Z	9A
		9B	9C
Provisions pour dépréciation *			
		9D	9E
		9F	9G
		9H	9J
Charges à payer			
CF DETAIL SUR FEUILLET ANNEXE		9K	9L
		9M	9N
		9P	9R
		9S	9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)		YN	YO
à reporter au tableau 2058-A :		liège W1	liège WU

[illegible]

ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS
 art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports (case à cocher) XU ☐

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2932.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

DGFIP 2058B 2017

EXTENSION 1

PAGE Exports-commodities janvier 2017

Formulaire obligatoire (annexe M4)
du C.C.A. général des impôts

11

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFiP N° 2058-CSD 2017

Désignation de l'entreprise : KAMELIA										Néant ☐ *						
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	OC		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves { - Réserves légales - Autres réserves Dividendes Autres répartitions Report à nouveau (NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)	ZB	91 678									
	Résultat de l'exercice précédent celui pour lequel la déclaration est établie	OD	1 833 565			ZD										
	Prélèvements sur les réserves	OF				ZE	1 741 887									
	TOTAL I	OH	1 833 565			ZF										
										ZG						
										ZH	1 833 565					
DISTRIBUTIONS (Article 235 ter ZCA)																
Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice										XV						
RENSEIGNEMENTS DIVERS																
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (préciser le prix de revient des biens pris en crédit-bail) J7										XQ					
	- Engagements de crédit-bail immobilier										YR					
	- Effets portés à l'escompte et non échus										YS					
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNNES	- Sous-traitance										YT	564 201				
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 ans) J8 3 940 027										NQ	3 952 116				
	- Personnel extérieur à l'entreprise										YU	548 625				
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)										SS	111 631				
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages										YV					
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles) ES										ST	4 167 381				
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052										ZJ	9 343 954				
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle*, CFE, CVAE										YW	438 821				
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers) ZS										YZ	747 799				
Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052										YX	1 186 620					
TVA	- Montant de la TVA collectée										YY	11 300 405				
	- Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations										YZ	10 604 098				
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle soumise au titre des salaires DADS de 2016) *										OZ	7 558 252				
	- Montant de la plus value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *										OS					
	- Effectif moyen du personnel * (dont : apprentis : ; handicapés : ;)										YP	296				
	- Effectif affecté à l'activité artisanale										RL					
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *										ZK				%	
	Numéro de centre de gestion agréé * XP															
	- Filiales et participations : (liste au 2059/40 prévue par art. 45 II de l'ann. III au CGI)										Si oui cocher ! Sinon 0		ZR	0		
	Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice										RG					
- Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI										RH						
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe JA										Plus-values à 15%		JK	Plus-values à 0%		JL
											Plus-values à 20%		JM	Impôts		JC
	Groupe : résultat d'ensemble JD										Plus-values à 15%		JN	Plus-values à 0%		JO
											Plus-values à 20%		JP	Impôts		JP
	Si vous réglez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale										N° SIRET de la société mère du groupe JJ					

SAGE Experts-comptables Janvier 2017

(*) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052 (et dans la notice n° 2058 NOI pour le régime de groupe).

⑫

DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

DGFIP N° 2059-A-SD 2017

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : KAMELIA						Néant ☐	
A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE							
Nature et date d'acquisition des éléments cédés*	Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle		
						(1)	(2)
1 CITROËN 14/12/2004	23 120		23 120				
2 FAUTEUIL C1/C2/2014	4 866		1 271		3 595		
3							
4							
5							
6							
7							
8							
9							
10							
11							
12							
B - PLUS -VALUES ; MOINS -VALUES							
Prix de vente	Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-value taxable à 19 % (1)	
			19 %	15 % ou 16 %	0 %		
1 8 200	8 200	8 200					
2 4 866	1 271	1 271					
3							
4							
5							
6							
7							
8							
9							
10							
11							
12							
13 Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés		+					
14 Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés		+					
15 Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale		+					
16 Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1965, 1968 et 1975, effectivement utilisée		+					
17 Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans							
18 Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice		-					
19 Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme		-					
20 Divers (détail à donner sur une note annexe)*							
CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) (9)		9 471					
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) (10)		(A)	(B)	(C)			
CADRE C : autres plus-values taxable à 19 % (1)							

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238

bis JA, 208 C et 210 E du CGI

AFFECTATION DES PLUS-VALUES À COURT TERME ET DES PLUS-VALUES DE FUSION OU D'APPORT

Formulaire obligatoire (article 33 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : KAMELIA		Formulaire déposé au titre de ITR		☒ EU ☐		Néant ☒ *	
A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME (à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)							
Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer		
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie						
	sur 3 ans (entreprises à IIR)						
	sur 10 ans						
	sur une durée différente (art.39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)						
	TOTAL 1						
B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.							
☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)		☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)					
Origine des plus-values et date des fusions ou des apports		Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer		
TOTAL							

² Des explications concernant cette abréviation sont données dans la notice n° 2033.

14

SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME

DGFIP N° 2059-C-SD 201

Formulaire obligatoire (article 51 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : KAMELIA

Néant ☒Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
(Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ou 16 % :

Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilière non cotés

exclus du régime du long terme (art. 219 I a, c) et d) bis du CGI)

Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€

(art. 219 I a, c) et d) bis du CGI)

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine	Moins-values à 16 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 16 %	Solde des moins-values à 16 %
1	2	3	4
Moins-values nettes	N		
Moins-values nettes à long terme	N + 1		
Moins-values nettes à long terme	N + 2		
Moins-values nettes à long terme	N + 3		
Moins-values nettes à long terme	N + 4		
Moins-values nettes à long terme	N + 5		
Moins-values nettes à long terme	N + 6		
Moins-values nettes à long terme	N + 7		
Moins-values nettes à long terme	N + 8		
Moins-values nettes à long terme	N + 9		
Moins-values nettes à long terme	N + 10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. 7 = 2 + 3 + 4 - 5 - 6
	À 19 %, 16,5% (1) ou à 15 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a) ou d) bis du CGI	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a) ou d) bis du CGI	À 15 % Ou À 16,5 % (2)		
1	2	3	4	5	6	7
Moins-values nettes	N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (avant-résultat à débiter à la clôture du dernier exercice)	N + 1					
	N + 2					
	N + 3					
	N + 4					
	N + 5					
	N + 6					
	N + 7					
	N + 8					
	N + 9					
	N + 10					

SAGE Expert-Comptable Janvier 2017

(*) Les plus-values et les moins-values à long terme affectées aux titres de SPI cotés imposables à l'impôt sur les sociétés relevant du taux de 16,5% (article 219 I a) du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052

15

**RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS**

DGFIP N°2059-D-SD 2017

Formulaire obligatoire
(article 33A du Code
général des impôts)

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : <u>KAMELIA</u>		Néant ☒ *				
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme						
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés {	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ③		
		donnant lieu à complément d'impôt ④	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ⑤			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 51 A
du code général des impôts)

(16)

**DÉTERMINATION DE LA VALEUR AJOUTÉE
PRODUITE AU COURS DE L'EXERCICE**

DGFIP N° 2059-E-SD 2017

Exercice ouvert le : 01/02/2016 et clos le : 31/01/2017		Durée en nombre de mois : 1 2	
Si l'entreprise est membre d'une intégration fiscale, indiquer le SIREN et la dénomination de la société tête de groupe : SIREN : 518911839 Dénomination : KASHMIR			
I - Production de l'entreprise			
Ventes de marchandises	OA	97 709 179	
Production vendue - Biens	OB	2 733 568	
Production vendue - Services	OC	1 365 352	
Production stockée	OD		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE		
Subventions d'exploitation reçues et abandons de créances à caractère commercial	OF		
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OH	19 236	
Transferts de charges réaffectées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	210 287	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK		
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL	9 471	
Rentres sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	OT		
TOTAL 1	OM	102 047 093	
II - Consommation de biens et services en provenance de tiers (1)			
Achats de marchandises (droits de douane compris)	ON	76 488 507	
Variation de stocks (marchandises)	OO	(294 054)	
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)	OP	207 761	
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)	OQ		
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances	OR	5 395 462	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS	8 484	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU		
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OV	28 842	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale	OY		
Taxes sur le C.A. autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I. P.P.	OZ		
Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OB		
TOTAL 2	OJ	81 835 002	
III - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 - TOTAL 2	OG	20 212 091
IV - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n°1330 CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°1329-AE-SD et 1329-DIE)	SA	20 212 091	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n°1330-CVAE-SD), complétez le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n°1330-CVAE-SD.			
MONO-ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE	EY	X	
Chiffre d'affaires de référence CVAE	GX	102 027 857	
Période de référence	GY	0 1 / 0 2 / 2 0 1 6	GZ 3 1 / 0 1 / 2 0 1 7
Date de cessation	HR		
Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).			
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OV et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OL.			
(2) Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.			

SAGE Experts-comptables Janvier 2017

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.1.)

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N°2059-F-SD 2017

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

(1)

Néant ☐

EXERCICE CLOS LE 31/01/2017

N° SIRET 51939811900015

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE KAMELIA

ADRESSE (voie) 46 AVENUE FRANKLIN ROOSEVELT

CODE POSTAL 06110

VILLE LE CANNET

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 9 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3 38199

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 1 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4 1

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique S.A.S. Dénomination KASHMIR
 N° SIREN (si société établie en France) 518911839 % de détention 100,00 Nb de parts ou actions 38199
 Adresse : N° 46 Voie AVENUE FRANKLIN ROOSEVELT
 Code Postal 06110 Commune LE CANNET Pays FRANCE

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance : Date N° Département Commune Pays
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance : Date N° Département Commune Pays
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

Formulaire obligatoire
art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N°2059-G-SD 2017

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1)

Néant ☒ *

EXERCICE CLOS LE

31/01/2017

N° SIRET

5 1 9 3 9 8 1 1 9 0 0 0 1 5

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

KAMELIA

ADRESSE (voie)

46 AVENUE FRANKLIN ROOSEVELT

CODE POSTAL

06110

VILLE

LE CANNET

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
		Pays	
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
		Pays	
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
		Pays	
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
		Pays	
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
		Pays	
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
		Pays	
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
		Pays	
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
		Pays	

SAGE Expert-Comptable Janvier 2017

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

**N° 2065-SD
2017**

*Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)*

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

L'entrepreneur à date de service

Exercice ouvert le **01/02/2016** et clos le **31/01/2017**

Régime simplifié d'imposition ☐ Régime réel normal ☒

Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe ☐

Si PME innovantes, cocher la case ci-contre ☐

Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case ☐

Si entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n° 2258-SD (art. 223-I-1 quinquiés C), cocher la case ☐

Si entreprise établie en France et appartenant à un groupe étranger, désignée pour le dépôt (art. 223-I-2 quinquiés C), cocher la case ☐

Si autre entité située en France ou dans un pays ou territoire soumis au dépôt de la déclaration, désignée pour le dépôt, indiquer le nom et la localisation (adresse et pays)

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société: **KAMELIA**
46 AVENUE FRANKLIN ROOSEVELT
06110 LE CANNET

Adresse du siège social:

SIRET **5 1 9 3 9 8 1 1 9 0 0 0 1 5** Mét:

Adresse du principal établissement:

Ancienne adresse en cas de changement:

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante:

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

KASHMER
SIE DU CANNET AV DU CAMPON 06110 LE CANNET

SIRET **5 1 8 9 1 1 8 3 9 0 0 0 2 6**

B ACTIVITÉ

Activités exercées: **Hypermarchés**

Si vous avez changé d'activité, cochez la case ☐

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1 Résultat fiscal: Bénéfice imposable à 33 1/3% **3 035 066** Bénéfice imposable à 15% Déficit

2 Plus-values: PV à long terme imposables à 15% Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15%

PV à long terme imposables à 19% Autres PV imposables à 19% PV à long terme imposables à 0% PV exonérées (art. 238 quinquiés)

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprise nouvelle, art. 44 sexies ☐ Jeunes entreprises innovantes ☐ Zone franche urbaine ☐ Pôle de compétitivité ☐

Entreprise nouvelle, art. 44 septies ☐ Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies ☐ Autres dispositifs ☐ Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies ☐

Société d'investissement immobilier cotée ☐ Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) Plus-values exonérées relevant du taux de 15%

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer: dans le secteur productif, art. 244 quater W ☐ dans le secteur du logement social, art. 244 quater X ☐

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%

Vous devez obligatoirement déposer votre déclaration n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr

Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable: **SAS FIDEXCO FRANCE**
13 Rue Poésini
06000 NICE Tél: **04 93 87 12 93**

Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné:

N° d'agrément du CGA

Identité du déclarant:

Date: **18/05/2017** Lieu: **LE CANNET**

Qualité et nom du signataire

Signature:

Tél:

3
MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES

IMPOT SUR LES SOCIETES				N° 2065 bis-SD 2017			
Formulaire obligatoire part 223 du Code général des impôts							
ANNEXE A LA DECLARATION N° 2065							
F REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES							
Montant global brut des distributions ⁽¹⁾	payées par la société elle-même	a	payées par un établissement chargé du service des titres	b			
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾			c				
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées			d				
			e				
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾			f				
			g				
			h				
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾			i				
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI			j				
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾			Total (a à h)				
G REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI): * SARL, tous les associés; * SCA, associés gérants; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les SARL: Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.						
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées:				
			à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6		
			Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements	
1	2	3	4	5	6	7	8
LECASUD	1						
Zone Industrielle les Lauves 83340 LE LUC 83340 LE LUC	1						
KERVILLY	1						
RTE DE BREST 29000 QUIMPER	1						
JEAN YVES KERHAT	1						
62 CHEMIN DES COLLINES 06400 CAPOES	1						
HYPER GRASSE	1						
59 CHEMIN DE L'ORME 06130 GRASSE	1						
MONTAUDIS	1						
HYERDIS	1						
265 AV MARIO BENARD 83400 HYERES	1						
H DIVERS							
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)							
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
I CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION							
REMUNERATIONS				MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%			
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ⁽⁶⁾				MVL restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
				MVL imputée sur les PVL de l'exercice			
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ⁽⁷⁾				MVL réalisée au cours de l'exercice			
				MVL restant à reporter			



DIRECTION GÉNÉRALE
DES FINANCES PUBLIQUES
N° 2067
(2017)

Formulaire obligatoire (article 54 quater
du Code général des impôts)

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE _____ ou exercice

Désignation de l'entreprise KAMELIA

du 01/02/2016

Adresse 46 AVENUE FRANKLIN ROOSEVELT 06110 LE CANNET

au 31/01/2017

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice ①

NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ					ADRESSE COMPLÈTE			
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								

RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice ⑥)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ②)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ③)	Valeur des avantages en nature (v. notice ④)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ⑤)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice ⑦)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ⑧)	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
11								

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS

Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 69 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	10
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	1 223 208
Total	21 361
	1 244 569

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ①) :

Total des dépenses		Bénéfices imposables ⑨	
- de l'exercice 2017... (total col. 9 + total col. 10) ⑩	1 244 569	- de l'exercice 2017... ⑩	3 035 065
- de l'exercice précédent ⑩	1 723 325	- de l'exercice précédent ⑩	3 195 965

Nom et qualité du signataire KERBRAT JEAN YVES
PRESIDENT

À LE CANNET, le 18/05/2017
Signature,

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

2017	REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOTS DE L'EXERCICE		2069RCI
Exercice du 01 / 02 au 31 / 01 ou au titre de l'année N			
Désignation et n° siren de la société membre de groupe pour lequel le formulaire est déposé :			Néant
KAMELIA 519398119 Désignation et n° siren de la société tête de groupe KASHMIR 518911839			
Société bénéficiant du régime fiscal des groupes		PME au sens communautaire	
I - REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOT DISPENSES DE DECLARATION SPECIALE			
Crédit d'impôt	Montant		
CIC	436 986		
MEC	60 195		
Réduction d'impôt en faveur du mécénat - montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'EEE			
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (complément)			
dont crédit d'impôt relatif aux rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM			
Dont montant préfinancé			
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt hors rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM			
Montant des rémunérations n'excédant pas 2,5 SMIC versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM			
Montant des rémunérations (hors DOM) éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail			
Montant des rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail			
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés			
II - CREDITS D'IMPOT AVEC DEPOT OBLIGATOIRE D'UNE DECLARATION SPECIALE			
Crédit d'impôt	Montant		
Crédit d'impôt en faveur de la recherche - dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM			
PRECISIONS SUR L'UTILISATION DES CREDITS D'IMPOTS (Utilisation de la valeur AUT « Autres crédits d'impôts »)			
III - CAS PARTICULIERS			
CI déposé en cas de cessation au titre de l'année N		Montant	
CI déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois		Montant	

CA17PROREC

[illegible]

CA18CHAPAY

IMAGE Experts-complaints January 2017

[illegible]

CA20CHAAYA

[illegible]

CA21PROAVA

BAGNE ENJOÛTE-CONTOUR 1 janvier 2017

[illegible]

KAMELIA

Liasse intégration fille

Liasse intégration fille

Formulaire obligatoire
article 223 A du I
du code général des impôts



N° 2058-A-bis-SD 2017

DIRECTION GÉNÉRALE
DES FINANCES PUBLIQUES

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS
DÉTERMINATION DU RÉSULTAT DE LA SOCIÉTÉ
COMME SI ELLE ÉTAIT IMPOSÉE SÉPARÉMENT

(À souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société KAMELIA

N° SIRET : 51191319811191010115

Néant ☐

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée
la déclaration de résultats :

Exercice ouvert le : 01/02/2016

clos le : 31/01/2017

I - RÉINTÉGRATIONS

Bénéfice comptable de l'exercice
(report de la ligne WA du 2058 A)

	E 1	3 016 063
Réintégrations (report des lignes WD à Y3 du 2058 A-SD)	E 2	1 994 600
Réintégrations des charges financières selon l'article 212 bis du CGI	E 9	
Réintégration de 1 % du produit des participations concernées par le taux réduit de la quote-part de frais et charges mentionnée en ligne 2A du tableau 2058-A-SD	Z 7	
TOTAL I	E 3	5 010 663

II - DÉDUCTIONS

Perte comptable de l'exercice
(report de la ligne WS du 2058 A)

Déductions (report des lignes WT, WL, WZ et XA à Y2 du tableau 2058 A)	F 5	1 975 597
Déductions des intérêts différés selon l'article 212 du CGI, nés pendant la période d'appartenance au groupe	F X	
Plus-values netes à long terme	• imposées au taux de 19 %	E 1
	• imposées au taux de 15 %	E 6
	• imposées au taux de 0 %	E 2
	• imputées sur les moins-values nettes à long terme	E 7
	• imputées sur les déficits antérieurs	E 8
	• autres plus-values imposées au taux de 19 % (art. 210 E, 210 F ^{II} , 238 bis JA, 208 C et 219-IV du CGI)	E 9

III - RÉSULTAT FISCAL

	TOTAL II	F 1	1 975 597
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables	Bénéfice (I - II)	F 2	3 035 066
	Déficit (II - I)	F 3	
Déficit de l'exercice reporté en arrière*		F 4	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (à détailler au cadre 1 du tableau n° 2058 B bis)*		F 6	
Résultat fiscal	Bénéfice	F 8	3 035 066
	Déficit	F 9	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice

1) Le taux réduit d'impôt sur les sociétés s'applique aux cessions à titre onéreux réalisées à compter du 1^{er} janvier 2012.

Formulaire obligatoire
article 225 A du CGI
du code général des impôts



N° 2058-B-bis-SD 2017

DIRECTION GÉNÉRALE
DES FINANCES PUBLIQUES

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

ÉTAT DE SUIVI DES DÉFICITS
ET AFFECTATION DES MOINS-VALUES À LONG TERME
COMME SI LA SOCIÉTÉ ÉTAIT IMPOSÉE SÉPARÉMENT

(À souscrire par chaque société du groupe)

Néant ☐ *

Dénomination de la société : KAMELIA

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée
la déclaration de résultats :

Exercice ouvert le : 01/02/2016

clos le : 31/01/2017

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 19 %	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 %	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 0 %	
Guise nets d'ensemble retenus de la cession d'éléments d'actif exclus du régime des plus ou moins-values à long terme (art. 219 I a series-B du CGI)	

I - SUIVI DES DÉFICITS *

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	M 5	
Déficits imputés	J 9	
Déficits reportables	M 6	
Déficits nés au titre de l'exercice	H 8	
Total des déficits restant à reporter	H 9	

(1) Report de la ligne H 9 du tableau 2058 B bis déposé au titre de l'exercice précédent.

II - ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES MOINS-VALUES À LONG TERME

Origine	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme à 19 % ou à 15 %	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. 2 + 3 + 4 + 5 + 6
	A 19 % ou à 15 %	À 10,5 %	À 19 % ou à 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a series-B et 219 I a series-D bis du CGI) (1)			
1	2	3	4	5	6	7
Moins-values nettes N			(2)			
			(3)			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des 10 exercices antérieurs entrant restant à deduire à la clôture de chaque exercice (1)	N - 1		(2)			
			(3)			
	N - 2		(2)			
			(3)			
	N - 3		(2)			
			(3)			
	N - 4		(2)			
			(3)			
	N - 5		(2)			
			(3)			
	N - 6		(2)			
			(3)			
	N - 7		(2)			
			(3)			
	N - 8		(2)			
			(3)			
	N - 9		(2)			
			(3)			
	N - 10		(2)			
			(3)			

(1) L'article 219 I-a series-D du CGI, admet sous conditions, l'imputation des moins-values antérieures sur cessions de certains titres exclus du régime du long terme pour la détermination des résultats des exercices clos à compter du 31 décembre 2009, dans certaines limites.

(2) Moins-values à long terme affectées aux filiales de SPI non cotées (article 219 I-a series-D bis du CGI).

(3) Moins-values à long terme relevant de l'article 219 I-a series-D du CGI.

• Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice groupe n° 2058-B-bis-SD et la notice 2032-SD.

Formulaire obligatoire
articles 215 à 217
du code général des impôts



N° 2058-ER-SD 2017
DIRECTION GÉNÉRALE
DES FINANCES PUBLIQUES

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

ÉTAT DES RECTIFICATIONS APPORTÉES AU RÉSULTAT ET AUX PLUS OU MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME POUR LA DÉTERMINATION DU RÉSULTAT D'ENSEMBLE

À souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble et pour chaque société membre concernée par ces rectifications.
Une copie de l'état établi par la société mère pour la société concernée est jointe à la déclaration de résultat de cette dernière société.

Dénomination de la société intégrée
ou du groupe : KAMELIA

Cocher la case si la déclaration
souscrite concerne la société mère ☐

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée
la déclaration de résultats :

(Résultat d'ensemble)

SIRET Société intégrée : 51939811900015

Exercice ouvert le : 01/02/2016

clos le : 31/01/2017

Néant ☐ *

A - RÉSULTAT	Bénéfice et réintégrations		Déficit et déductions	
	CA		CB	
Résultat à prendre en compte pour la détermination du résultat d'ensemble		3 035 066		
Jetons de présence réintégrés pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 B alinéa 3 du CGI)	CD			
Produits de participation n'ayant pas droit au régime mère-fils, non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 B al. 3 du CGI)			CE	
Dotations complémentaires aux provisions pour dépréciation de créances ou de titres ou pour risques non pris en compte pour la détermination du résultat d'ensemble, et reprises correspondantes (art. 223 B alinéa 3 du CGI)	CF		CG	
Abandons de créances et subventions directes et indirectes non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art. 223 B alinéa 5 du CGI)	CH		CJ	
Dotations aux amortissements exceptionnels (art. 39 quinquies A 2 du CGI) pour des opérations intra-groupe	CK			
Déduction des investissements réalisés dans les DOM (art. 217 quinquies A 2 du CGI) pour des opérations intra-groupe	CL			
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférent à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 B alinéa 1 du CGI)	CM		CN	
Quote-part de fruits et charges relative aux plus et moins-values de cession de titres de participation non prise en compte pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 B alinéa 2 du CGI)			CO	
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des éléments d'actif ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	DI		DV	
Suppléments d'amortissements pratiqués par la société cessionnaire d'un bien amortissable à la suite d'une cession dont le résultat ou la plus ou moins-value n'a pas été retenu pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	DP			
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférent à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 3 du CGI)	GR		CS	
Quote-part de déficits relatifs aux suppléments d'amortissements provenant de la recouvrance d'immobilisations entre le 31/12/86 et la date d'entrée dans le groupe	CT			
Régularisation relative à la cession d'immobilisations réévaluées	CI			
Autres régularisations (à détailler)	CY		CW	
TOTAL	CX	3 035 066	CY	
BÉNÉFICE (CX - CY) ou DÉFICIT (CY - CX)	CZ	3 035 066	DA	

B - PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME	Cession d'immobilisations					
	Plus-values et réintégrations			Moins-values et déductions		
	Taux de 19 % (1)	Taux de 15 %	Taux de 0 % (1)	Taux de 19 % (5)	Taux de 15 %	Taux de 0 % (1)
Plus et moins-values nettes à long terme retenues pour la détermination des plus et moins-values nettes d'ensemble	B7	B9	C1	A1	C2	C3
Dotations complémentaires aux provisions constituées par une société du groupe et reprises correspondantes	B11	C4	C5	A2	C6	C7
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux des plus-values à long terme afférentes à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	BV	C8	C9	A3	D1	D9
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux des plus-values à long terme afférentes à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble (art. 223 F alinéa 3 du CGI)	BW	DQ	DY	A4	D2	B8
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des titres éligibles au régime des plus ou moins-values à long terme ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	BX	D1	D2	A5	D3	D4
Régularisations relatives à la cession d'immobilisations réévaluées	BY	D5	D6	A6	D7	D8
Autres régularisations (à détailler)	BZ	D9	EA	A7	EB	EC
SOUS TOTAL	BS	ED	EE	AS	EF	EG
TOTAL plus-values (BS - AS) ou moins-values (AS-BS) taux de 19 %	BR			AW		
TOTAL plus-values (ED-EF) ou moins-values (EF-ED) taux de 15 %		B7			B6	
TOTAL plus-values (1) (EB-EG) ou moins-values (EG-EB) taux de 0 %			B5			B4

C - AUTRES PLUS-VALUES À 19 %

Plus-values à 19 % (art. 210 F, 210 F^{bis}, 238 bis JA, 208 C et 219-IV du CGI)

B3

SAGE Expert-comptables Janvier 2017

- (1) À réintégrer ou à déduire en cas de cession mentionnée au troisième alinéa de l'article 223 F du CGI.
(2) Y compris amortissements irrégulièrement différés en contradiction avec les dispositions de l'article 39 B du CGI.
(3) À l'exception, pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2006, de la quote-part relative aux dividendes versés au cours du premier exercice d'appartenance au groupe de la société distributrice.
(4) Le taux de 0 % s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2007.
(5) Le taux de 19 % concerne les sociétés à prépondérance immobilière (SPI) cotés pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.
(6) Le taux réduit d'impôts sur les sociétés s'applique aux cessions à titre onéreux réalisées à compter du 1^{er} janvier 2012.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

Formulaire obligatoire en
cas de 223 A et F
du code général des impôts



N° 2058-ES-SD 2017

DIRECTION GÉNÉRALE
DES FINANCES PUBLIQUES

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

**ÉTAT DES RECTIFICATIONS APPORTÉES AU RÉSULTAT ET AUX PLUS
ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME POUR LA DÉTERMINATION
DU RÉSULTAT D'ENSEMBLE LORS DE LA SORTIE,
DE LA FUSION OU DE LA SCISSION DE LA SOCIÉTÉ MEMBRE**

(À souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble et pour chaque société membre concernée par ces rectifications.
Une copie de l'état établi par la société mère pour la société concernée est jointe à la déclaration de résultat de cette dernière société).

Dénomination de la société intégrée ou du groupe : KAMELIA

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée la déclaration de résultats :

Cocher la case si la déclaration
souscrite concerne la société mère
(résultat d'ensemble) ☐

SIRET Société intégrée : 51939811900015

Exercice ouvert le : 01/02/2016

clos le : 31/01/2017

Néant ☐ *

A - RÉSULTAT		Bénéfice et réintégrations		Déficit et déductions	
Plus et moins-values nettes à court terme à réintégrer lorsque la société sort du groupe		FA		FB	
Réintégration des abandons de créances, subventions directes et indirectes		FD		FE	
Provisions constituées sur des éléments d'actif ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI, à déduire lorsque la société sort du groupe				FZ	
Autres régularisations (à détailler)		FG		FH	
TOTAL		FK		FL	
BÉNÉFICE (2) FK - FL		FM		FN	

B - PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME	Cessions d'immobilisations											
	Plus-values et réintégrations			Moins-values et déductions								
	Taux de 19 % (3)			Taux de 15 %								
	Taux de 19 % (3)	Taux de 15 %	Taux de 0 % (1)	Taux de 19 % (3)	Taux de 15 %	Taux de 0 % (1)						
Plus et moins-values nettes à long terme à réintégrer lorsque la société sort du groupe	GB		F2		F3		GF		F4		F5	
Provisions constituées sur des titres éligibles au régime des plus ou moins-values à long terme ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI, à déduire lorsque la société sort du groupe (2)					F6		GG		F7		F8	
Autres régularisations (à détailler)	GC		F9		G1		GH		G2		GI	
Sous total	GD		G4		G5		GJ		G6		G7	
Total Plus-values (G3-G1) ou moins-values (G1-G3) Taux de 19 %	GE						GJ					
Total Plus-values (2) (G4-G6) ou moins-values (G6-G4) Taux de 15 %			F8						EG			
Total Plus-values (2) (G5-G7) ou moins-values (G7-G5) Taux de 0 %					F7						F5	

SAGE Expert comptable Janvier 2017

(1) Le taux de 0 % s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2007.

(2) Conformément à l'article 223 L-6 c et 223 L-6 e du CGI, la société absorbante ou bénéficiaire des apports peut réduire ou annuler les réintégrations de somme en reportant sur ces sommes tout ou partie du déficit d'ensemble ou de la moins-value nette à long terme d'ensemble encore reportables à la date d'effet de la fusion ou de la scission.

(3) Le taux de 19 % concerne les sociétés à prépondérance immobilière cotées pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

Formulaire obligatoire
(article 223 A à I
du code général des impôts)



N° 2058-PAP-SD 2017

DIRECTION GÉNÉRALE
DES FINANCES PUBLIQUES

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

**ÉTAT DES RECTIFICATIONS APPORTÉES AU RÉSULTAT D'ENSEMBLE ET
AUX PLUS-VALUES OU MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME D'ENSEMBLE
AU TITRE DES OPÉRATIONS LIÉES À DES SOCIÉTÉS INTERMÉDIAIRES
ET/OU À L'ENTITÉ MÈRE NON RÉSIDENTE ET/OU LES SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES**

(À souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble pour chaque société dont les résultats transmis au groupe sont concernés par ces rectifications. Une copie sera jointe à la déclaration de résultat de la filiale.)



Dénomination de la société mère :	
SIREN de la société mère :	
Dénomination de la société intégrée concernée par les rectifications :	KAMELIA
SIREN de la société intégrée :	5 1 9 3 9 8 1 1 9
Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée la déclaration de résultats :	
Exercice ouvert le : 0 1 0 2 2 0 1 6	clos le : 3 1 0 1 2 0 1 7
A - RÉSULTAT D'ENSEMBLE	Montants rapportés au résultat d'ensemble Montants déduits du résultat d'ensemble
Produits de participation n'ouvrant pas droit au régime « mère-filles » perçus par une société du groupe d'une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère pour lesquels la société mère apporte la preuve qu'ils proviennent de produits de participation versés par une société membre du groupe (art. 223 B, alinéa 2) ²	MB
Provisions constituées ou reprises à raison d'une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (créances, risques, titres exclus du régime du long terme) (art. 223 B, alinéa 3)	MC MD
Charges financières liées à l'acquisition des titres d'une société membre du groupe ou des titres d'une société intermédiaire ou une société étrangère (art. 223 B, alinéa 6)	MI
Montant des intérêts versés par une société du groupe à une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère et reversés à une société du groupe (art. 223 B, alinéa 17)	MJ MK
Plus-values ou moins-values de cessions de titres d'une société du groupe à une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (court terme) (art. 223 F)	ML MO
TOTAL	MP MQ

B - PLUS-VALUE ET MOINS-VALUE NETTE À LONG TERME D'ENSEMBLE	Montants rapportés à la plus-value ou moins-value nette d'ensemble		Montants déduits de la plus-value ou moins-value nette d'ensemble	
	Plus et moins-values à long terme à 19 %	Plus et moins-values à long terme à 0 %	Plus et moins-values à long terme à 19 %	Plus et moins-values à long terme à 0 %
Provisions constituées à raison de la dépréciation des titres d'une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère et reprises (art. 223 D, alinéa 4)	NA	ND	NG	NJ
Plus-values ou moins-values de cessions de titres d'une société du groupe à une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (art. 223 F)	NB	NE	NH	NK
TOTAL	NC	NF	NI	NL

SAGE Experts-comptables Janvier 2017

¹ La société mère devra numérotiser ces tableaux 2058-PAP.

² Pour une société membre du groupe depuis plus d'un exercice s'agissant des exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2011.

Formulaire obligatoire
Article 223 A 2 a 1
du code général des impôts



N° 2058-FC-SD 2017

DIRECTION GÉNÉRALE
DES FINANCES PUBLIQUES

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

**FICHE DE CALCUL DU PLAFONNEMENT DES RÉSULTATS
ET DES PLUS-VALUES NETTES À LONG TERME
POUR L'IMPUTATION DES DÉFICITS ET MOINS-VALUES
ANTÉRIEURES À L'ENTRÉE DANS LE GROUPE**

(À souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société **KAMELIA**N° SIRET **51939811900015**Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée
la déclaration de résultats :Exercice ouvert le **01/02/2016**clos le : **31/01/2017**Néant ☐ *

Plafonnement des plus-values nettes à long terme d'imputation (Art. 223 I 4 du CGI)		19 % ⁽¹⁾	15 %	0 %
Plus ou moins-values nettes à long terme déterminées par l'entreprise	1			
Plus-values à long terme résultant de certaines cessions et non retenues pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble y compris les plus-values de transfert de titres de compte à compte dont le report d'imposition cesse du fait de la cession	2			
Plus-values à long terme provenant de cessions hors du groupe d'immobilisations non amortissables ayant fait l'objet d'un apport qui a bénéficié des dispositions de l'article 210 A du CGI à hauteur de la plus-value d'apport	3			
Moins-values à long terme résultant de cessions relevant de l'article 223 F du CGI	4			
Plus-values nettes à long terme utilisées pour l'imputation des déficits et moins-values nettes à long terme antérieurs : 1 - (2 + 3) + 4	5			
Plafonnement du bénéfice d'imputation (Art. 223 I 4 du CGI)				
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables (Bénéfice : 2058 A ligne XI) (ou déficit : 2058 A ligne XI)	6		3 035 066	
Abandons de créances et subventions directes et indirectes	7			
Plus-values à court terme et résultats provenant de certaines cessions et non retenues pour la détermination du résultat d'ensemble y compris les résultats de transfert de titres de compte à compte dont le report d'imposition cesse du fait de la cession	8			
Plus-values à court terme provenant de cessions hors du groupe d'immobilisations non amortissables ayant fait l'objet d'un apport qui a bénéficié des dispositions de l'article 210 A du CGI à hauteur de la plus-value d'apport	9			
Plus-values sur immobilisations amortissables dégagées lors d'un apport qui a bénéficié du régime de l'article 210 A du CGI et qui sont réintégrées par la société bénéficiaire de cet apport	10			
Reévaluations libres	11			
Pertes provenant de cessions relevant de l'article 223 F du CGI	12			
Bénéfice utilisé pour l'imputation des déficits antérieurs : 6 - (7 + 8 + 9 + 10 + 11) + 12	13		3 035 066	

(1) pour les cessions de titres de sociétés à prépondérance immobilière cotées pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

SAGE Experts-comptables Janvier 2017

KAMELIA
Société par actions simplifiée au capital de 5 538 200 euros
Siège social : 46, avenue Franklin Roosevelt, 06110 LE CANNET
RCS CANNES 519 398 119

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 31 JUILLET 2017

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 janvier 2017

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 3 016 062,92 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	3 016 062,92 euros
A la réserve légale	71 006,00 euros

Solde	2 945 056,92 euros
En totalité au titre de dividendes	2 945 056,92 euros
Soit 0,53 euros par action	

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société sont de 6 092 020 euros.
Le dividende sera mis en paiement au siège social à l'issue de l'assemblée.

Il est précisé que :

- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 janvier 2017 éligibles à l'abattement de 40 % s'élève à 0,53 euros,
- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 janvier 2017 non éligibles à l'abattement de 40 % s'élève à 3 016 062,39 euros.

L'Assemblée Générale reconnaît qu'il a été rappelé aux associés que les revenus distribués à des personnes physiques ou à des sociétés non assujetties à l'impôt sur les sociétés sont imposables au barème progressif de l'impôt sur le revenu et qu'ils font l'objet, conformément aux dispositions de l'article 117 quater modifié du Code général des impôts, d'un prélèvement forfaitaire obligatoire de 21 %, non libératoire, et imputable ultérieurement sur l'impôt sur le revenu.

Il a en outre été rappelé aux associés que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

EXERCICE	DISTRIBUTION GLOBALE	ABATTEMENT 40%	SANS ABATTEMENT DE 40%
Ex clos le 31.01.2014	1 783 267	0,32	1 783 266,68
Ex clos le 31.01.2015	1 898 329	0,34	1 898 328,66
Ex clos le 31.01.2016	1 741 886,74	0,31	1 741 886,43

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 31 juillet 2017

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
Le Président





KPMG AUDIT SUD-EST
480 avenue du Prado
CS 90021
13269 Marseille Cedex 8
France

Téléphone : +33 (0)4 96 20 54 54
Télécopie : +33 (0)4 96 20 54 55
Site internet : www.kpmg.fr

KAMELIA S.A.S.

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 janvier 2017

KAMELIA S.A.S.

46 avenue Franklin Roosevelt - 06110 Le Cannet

Ce rapport contient 17 pages

Référence : JE-173-021

KPMG Audit Sud-Est,
société française membre du réseau KPMG
constitué de cabinets indépendants adhérents de
KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse

Société par actions simplifiée
inscrite à la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes
d'Aix-en-Provence - Bastia

Siège social
KPMG Audit Sud-Est
480 avenue du Prado
13269 Marseille Cedex 8
Capital : 200 000 €
Code APE 6920Z
512 802 729 R.C.S. Marseille
TVA Union Européenne
FR 33 51 28 02 729



KPMG AUDIT SUD-EST
480 avenue du Prado
CS 90021
13269 Marseille Cedex 8
France

Téléphone : +33 (0)4 96 20 54 54
Télécopie : +33 (0)4 96 20 54 55
Site internet : www.kpmg.fr

KAMELIA S.A.S.

Siège social : 46 avenue Franklin Roosevelt - 06110 Le Cannet
Capital social : € 5 538 200

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 janvier 2017

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 janvier 2017, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Kamelia S.A.S., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Président. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2 Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues, et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne la valorisation des stocks, des créances et des dettes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la dernière partie de ce rapport.

3 Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président dans les documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Valbonne, le 13 juillet 2017

KPMG Audit Sud-Est



John Evans
Associé

Bilan

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/01/2017 (12 mois)			Exercice précédent 31/01/2016 (12 mois)	Variation
	Brut	Amort. prov.	Net	Net	
Capital souscrit non appelé (0)					
Actif immobilisé					
Frais d'établissement					
Recherche et développement					
Concessions, brevets, droits similaires	79 372	59 520	19 853	7 319	12 534
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels	5 402 542	2 736 969	2 665 573	2 464 100	201 473
Autres immobilisations corporelles	1 874 912	976 627	898 285	1 033 868	- 135 583
Immobilisations en cours	38 103		38 103	94 059	- 55 956
Avances et acomptes					
Participations évaluées selon mise en équivalence					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés	549 496		549 496	557 835	- 8 339
Prêts	9 250		9 250	13 784	- 4 534
Autres immobilisations financières					
TOTAL (I)	7 953 675	3 773 116	4 180 560	4 170 965	9 595
Actif circulant					
Matières premières, approvisionnements					
En-cours de production de biens					
En-cours de production de services					
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises	4 570 450		4 570 450	4 276 396	294 054
Avances et acomptes versés sur commandes					
Clients et comptes rattachés	562 517	1 870	560 647	404 412	156 235
Autres créances					
. Fournisseurs débiteurs					
. Personnel	3 840		3 840	900	2 940
. Organismes sociaux					
. Etat, impôts sur les bénéfices					
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	20 068		20 068	15	20 053
. Autres	5 854 661		5 854 661	6 733 846	- 879 185
Capital souscrit et appelé, non versé					
Valeurs mobilières de placement					
Disponibilités	5 871 297		5 871 297	4 960 380	910 917
Instruments de trésorerie					
Charges constatées d'avance	304 646		304 646	330 736	- 26 090
TOTAL (II)	17 187 479	1 870	17 185 609	16 706 684	478 925
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)					
Primes de remboursement des obligations (IV)					
Ecart de conversion actif (V)					
TOTAL ACTIF (0 à V)	25 141 154	3 774 986	21 366 168	20 877 649	488 519

Bilan (suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/01/2017 (12 mois)	Exercice précédent 31/01/2016 (12 mois)	Variation
Capitaux Propres			
Capital social ou individuel (dont versé : 5 538 200)	5 538 200	5 538 200	
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...			
Ecart de réévaluation			
Réserve légale	482 814	391 136	91 678
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves			
Report à nouveau			
Résultat de l'exercice	3 016 063	1 833 565	1 182 498
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
Résultat de l'exercice précédent à affecter			
TOTAL (I)	9 037 077	7 762 901	1 274 176
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
TOTAL (II)			
Provisions pour risques et charges			
Provisions pour risques	305 757	234 800	70 957
Provisions pour charges	640 154	603 775	36 379
TOTAL (III)	945 911	838 575	107 336
Emprunts et dettes			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres Emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
. Emprunts	1 182 368	1 393 743	- 211 375
. Découverts, concours bancaires			
Emprunts et dettes financières diverses			
. Divers			
. Associés			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 747 229	7 054 303	- 307 074
Dettes fiscales et sociales			
. Personnel	1 576 972	1 669 101	- 92 129
. Organismes sociaux	689 674	679 930	9 744
. Etat, impôts sur les bénéfices			
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	102 671	182 696	- 80 025
. Etat, obligations cautionnées			
. Autres impôts, taxes et assimilés	800 972	797 759	3 213
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	225 273	7 500	217 773
Autres dettes	57 829	489 699	- 431 870
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance	190	1 442	- 1 252
TOTAL (IV)	11 383 180	12 276 173	- 892 993
Ecart de conversion passif(V)			
TOTAL PASSIF (I à V)	21 366 168	20 877 649	488 519

Compte de résultat

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/01/2017 (12 mois)		Exercice précédent 31/01/2016 (12 mois)	Variation absolue	%
	France	Exportations	Total	Total	
Ventes de marchandises	97 709 179		97 709 179	96 445 699	1 263 480
Production vendue biens	2 733 568		2 733 568	2 698 344	35 224
Production vendue services	377 591	987 761	1 365 352	1 577 778	- 212 426
Chiffres d'affaires Nets	100 820 338	987 761	101 808 099	100 721 821	1 086 278
Production stockée					
Production immobilisée					
Subventions d'exploitation				3 178	- 3 178
Reprises sur amort. et prov., transfert de charges			234 570	190 668	43 902
Autres produits			19 236	15 389	3 847
Total des produits d'exploitation (I)			102 061 905	100 931 056	1 130 849
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			76 488 507	76 054 282	434 225
Variation de stock (marchandises)			-294 054	-193 999	- 100 055
Achats de matières premières et autres approvisionnements			207 761	207 365	396
Variation de stock (matières premières et autres approv.)					
Autres achats et charges externes			9 343 954	9 288 127	55 827
Impôts, taxes et versements assimilés			1 186 620	1 318 732	- 132 112
Salaires et traitements			7 547 441	7 421 695	125 746
Charges sociales			2 557 522	2 419 455	138 067
Dotations aux amortissements sur immobilisations			788 264	752 319	35 945
Dotations aux provisions sur immobilisations					
Dotations aux provisions sur actif circulant			1 813	2 869	- 1 056
Dotations aux provisions pour risques et charges			119 336	229 677	- 110 341
Autres charges			28 842	208 475	- 179 633
Total des charges d'exploitation (II)			97 976 007	97 708 996	267 011
RESULTAT EXPLOITATION (I-II)			4 085 898	3 222 060	863 838
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun					
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)					
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)					
Produits financiers de participations			52 807		52 807
Produits des autres valeurs mobilières et créances			212 271	2 943	209 328
Autres intérêts et produits assimilés			31 009	30 057	952
Reprises sur provisions et transferts de charges					
Différences positives de change					
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement					
Total des produits financiers (V)			296 086	33 000	263 086
Dotations financières aux amortissements et provisions					
Intérêts et charges assimilées			12 699	24 343	- 11 644
Différences négatives de change					
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placement					
Total des charges financières (VI)			12 699	24 343	- 11 644
RESULTAT FINANCIER (V-VI)			283 387	8 657	274 730
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (I-II+III-IV+V-VI)			4 369 286	3 230 717	1 138 569

Compte de résultat (suite)

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/01/2017 (12 mois)	Exercice précédent 31/01/2016 (12 mois)	Variation absolue	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		65 000	- 65 000	-100
Produits exceptionnels sur opérations en capital	13 066		13 066	N/S
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total des produits exceptionnels (VII)	13 066	65 000	- 51 934	-79,90
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	10 969	11 066	- 97	-0,88
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	3 596		3 596	N/S
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions				
Total des charges exceptionnelles (VIII)	14 565	11 066	3 499	31,62
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-1 499	53 934	- 55 433	102,78
Participation des salariés (IX)	391 824	427 028	- 35 204	-8,24
Impôts sur les bénéfices (X)	959 900	1 024 058	- 64 158	-6,27
Total des Produits (I+III+V+VII)	102 371 057	101 029 056	1 342 001	1,33
Total des charges (II+IV+VI+VII+IX+X)	99 354 995	99 195 491	159 504	0,16
RESULTAT NET	3 016 063	1 833 565	1 182 498	64,49
Dont Crédit-bail mobilier	10 053	4 723	5 330	112,85
Dont Crédit-bail immobilier				

Annexes aux comptes annuels

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/01/2017 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/01/2016 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 21 366 168,30 Euros.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 3 016 062,92 Euros.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis par le dirigeant.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du Règlement 2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables Homologué par arrêté ministériel du 8 septembre 2014 relatif au Plan Comptable Général. Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Provisions pour risques et charges : elles sont constituées pour tenir compte des risques financiers existant à la date de clôture des comptes.
- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.
- Provisions pour dépréciation d'actif : elles sont constituées pour tenir compte des risques d'irrecouvrabilité relatifs à l'actif existant à la date de clôture des comptes.
- Stocks de marchandises : Le coût de revient des stocks correspond au dernier prix d'achat majoré des frais accessoires, méthode adaptée à la rotation rapide des stocks. Cette valorisation incorpore l'ensemble des éléments constitutifs du coût d'achat des marchandises vendues et prend également en compte la totalité des conditions obtenues à l'achat de la part des fournisseurs.

Tout élément présentant une perte de valeur est sorti du stock.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

Ce poste recouvre principalement les contrats de location et de maintenance à cheval sur 2 exercices.

PARTICIPATIONS ET AUTRES TITRES IMMOBILISES ET VALEUR MOBILIERES DE PLACEMENT

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée pour le montant de la différence.

DISPONIBILITE

Les disponibilités sont enregistrées pour leur valeur nominale.

CREANCES ET DETTES

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

CHANGEMENT DE METHODE

Aucun changement de méthode n'est intervenu au cours de l'exercice

AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE**COMPTABILISATION, PRESENTATION DU CICE**

Le CICE est comptabilisé au rythme de l'engagement, il est à prendre en compte au fur et à mesure de l'engagement des charges de rémunérations correspondantes, que la clôture coïncide ou non avec l'année civile, pour les comptes annuels comme pour les comptes intermédiaires ou consolidés, en normes françaises comme en IFRS.

En outre, compte tenu des conditions de fiabilité et de probabilité d'obtention du CICE, sa prise en compte pour des éléments de rémunération différés à long terme devrait être rare.

La comptabilisation du CICE a été réalisée par l'option :

- d'une diminution des charges de personnel, crédit d'un sous compte 64 (ANC, note d'information du 28 février 2013),
- une des autres solutions envisagées (en diminution de l'impôt ou en produit d'exploitation).

Les impacts de la prise en compte du CICE sur les états financiers, sont les suivants :

- Diminution des charges de personnel pour 442 820 Euros.

Conformément aux dispositions de l'article 244 quater C du code général des impôts, nous précisons que le CICE ayant pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises, notre entité l'utilise à travers notamment des efforts en matière d'investissement.

FAITS ET EVENEMENTS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Néant

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Aucun événement significatif n'est intervenu postérieurement à la date de clôture.

Annexes aux comptes annuels (suite)

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Immobilisations brutes = 7 953 675 Euros

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	62 292	17 080		79 372
Immobilisations corporelles	6 546 296	1 125 602	356 340	7 315 557
Immobilisations financières	571 619	270 522	283 395	558 746
TOTAL	7 180 207	1 413 204	639 735	7 953 675

Amortissements et provisions d'actif = 3 773 116 Euros

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	54 974	4 546		59 520
Immobilisations corporelles	2 954 269	783 718	24 390	3 713 596
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	3 009 242	788 264	24 390	3 773 116

Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortis.	Valeur nette	Durée
Concession brevets droits simi	79 372	59 520	19 852	3 ans
Instal. techn.materiel/outil.	5 402 542	2 736 969	2 665 573	5 à 10 ans
Instal.gles.amenagts.agencs	1 515 206	734 675	780 531	10 ans
Materiel de transport	108 145	29 670	78 475	5 ans
Materiel bureau et informatiqu	251 561	212 282	39 279	3 à 5 ans
Autres immo en cours	38 103	0	38 103	Non amortiss.
TOTAL	7 394 929	3 773 116	3 621 813	

Etat des créances = 6 754 982 Euros

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	9 250		9 250
Actif circulant & charges d'avance	6 745 732	6 745 732	
TOTAL	6 754 982	6 745 732	9 250

Provisions pour dépréciation = 1 870 Euros

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	utilisées	non utilisées	A la clôture
Stocks et en-cours					
Comptes de tiers	2 869	1813		2812	1 870
Comptes financiers					
TOTAL	2 869	1813		2812	1 870

Produits à recevoir par postes du bilan = 202 927 Euros

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	
Autres créances	202 927
Disponibilités	
TOTAL	202 927

Charges constatées d'avance = 304 646 Euros

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

Etat des stocks = 4 570 450 Euros

Etat de la créance	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Stocks et en-cours	4 276 396	4 570 450	4 276 396	4 570 450
TOTAL	4 276 396	4 570 450	4 276 396	4 570 450

Annexes aux comptes annuels (suite)

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Capital social = 5 538 200 Euros

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	5538200	1,00	5 538 200
Titres émis			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	5538200	1,00	5 538 200

Variation des capitaux propres

Situation à l'ouverture de l'exercice	Solde
Capitaux propres avant distributions sur résultats antérieurs	7 762 901
Distributions sur résultats antérieurs	1 741 887
Capitaux propres après distributions sur résultats antérieurs	6 021 014
Variations en cours d'exercice	
Résultat	En Moins En Plus
	3 016 063
Situation à la clôture de l'exercice	9 037 077

Provisions = 945 911 Euros

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Utilisées	Non utilisées	A la clôture
Provisions réglementées					
Provisions pour risques &	838 575	119 336	12 000		945 911
TOTAL	838 575	119 336	12 000		945 911

Etat des dettes = 11 383 180 Euros

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	1 182 368	625 031	557 337	
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	6 747 229	6 747 229		
Dettes fiscales & sociales	3 170 290	3 170 290		
Dettes sur immobilisations	225 273	225 273		
Autres dettes	57 829	57 829		
Produits constatés d'avance	190	190		
TOTAL	11 383 180	10 825 843	557 337	0

Dettes représentées par des effets de commerce = 1 077 121 Euros

Origine des effets de commerce	Montant
Dettes financières	
Fournisseurs et assimilés	1 077 121
Autres dettes	
TOTAL	1 077 121

Charges à payer par postes du bilan = 2 960 196 Euros

Charges à payer	Montant
Emp. & dettes établ. de crédit	1 344
Emp. & dettes financières div.	
Fournisseurs	278 794
Dettes fiscales & sociales	2 663 787
Autres dettes	16 271
TOTAL	2 960 196

Produits constatés d'avance = 190 Euros

Les produits constatés d'avance ne sont composés que de produits ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

Annexes aux comptes annuels (suite)

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Ventilation du chiffre d'affaires = 101 808 099 Euros

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Ventes de marchandises	97 740 277	96,00 %
Ventes de produits finis	2 676 040	2,63 %
Ventes de produits résiduels	57 528	0,06 %
Prestations de services	1 290 863	1,27 %
Produits des activités annexes	74 489	0,07 %
Rabais, remises & ristournes accord	-31 098	-0,03 %
TOTAL	101 808 099	100.00 %

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices = 959 900 Euros

Niveau de résultat	Avant impôt	Impôt	Après impôt
Résultat d'exploitation	4 085 898	1 005 761	3 080 137
Résultat financier	283 387	89 627	193 760
Résultat exceptionnel	-1 499	-431	-1 068
Participation des salariés	-391 824	-135 056	-256 768
TOTAL	3 975 963	959 900	3 016 063

Accroissements et allègements de la dette future d'impôts

Accroissements et allègements	Montant	Impôts
Accroissements		
Provisions réglementées		
Subventions à réintégrer au résultat		
Allègements		
Provis. non deduct. l'année de dotat.	841 860	280 620
Total des déficits exploit. Reportables		
Total des amortissements différés		
Total des moins-values à long terme		
TOTAL	841 860	280 620

Autres informations relatives au compte de résultat

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers.

On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.

Transfert de charges = 219 758 Euros

Nature du Transfert de charges	Montant HT
Frais généraux	167 342
Avantage en nature Véhicule	52 416
TOTAL	219 758

Résultat exceptionnel

Nature	Charges	Produits
Pénalités et amendes	135	
Dons Sponsoring	10 834	
Reprise véhicule		13 066
Valeur comptable éléments d'actif cédés	3 596	
TOTAL	14 565	13 066

Annexes aux comptes annuels (suite)

AUTRES INFORMATIONS

Honoraires du commissaire aux comptes

L'information prévue par le décret 2008-1487 relative au montant des honoraires de commissariat aux comptes est comprise dans l'annexe des comptes consolidés de la société mère du groupe.

Rémunération des dirigeants

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente Annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

Effectif moyen

Catégories de salariés	Salariés
Cadres	21
Agents de maîtrise & techniciens	37
Employés	234
Apprenti	4
TOTAL	296

Identité société-mère consolidant les comptes de la société

Les comptes de la SAS KAMELIA sont inclus dans les comptes consolidés établis par la SAS KASHMIR selon le référentiel français et suivant la méthode de l'intégration globale.

Identité de la Société Intégrante

Depuis le 1er juin 2010 un groupe fiscal dont la tête de groupe est la SAS KASHMIR a été constitué et comprend la SAS KAMELIA, la SAS MELHODI, la SARL KARAMEL, la SARL KAIMAN puis ensuite la SARL KALICO.
Les impôts sont constatés dans chaque filiale comme si elle n'était pas membre du groupe.

Eléments d'actif et de passif et compte de résultat concernant les entreprises liées

	Montant concernant les entreprises liées			
	Au 31 janvier 2017			
	SAS MELHODI	SAS KASHMIR	SARL KARAMEL	SARL KALICO
Participations				
Créances clients et comptes rattachés	3 336		15 522	
Autres créances (comptes courants)		5 329 480		
Emprunts et dettes financières divers (compte courant)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	342 844	42 000		
Autres dettes				
Autres produits financiers				
Charges financières				

Annexes aux comptes annuels (suite)

ENGAGEMENTS HORS BILAN

Engagements donnés

Etablissement prêteur	Emprunteur	Capital	Terme du crédit	Cautions
EBEL	JUANDIS	800 000	01/01/2018	120 000
EBEL	KERZIOU	3 000 000	01/06/2017	480 000
ARKEA	KERZIOU	650 000	17/02/2026	104 000
ARKEA	TUILIERE	1 250 000	17/02/2021	200 000
BPI France	KERZIOU	1 300 000	30/04/2026	208 000
CREDIT COOPERATIVE	JUANDIS	1 920 000	05/04/2019	63 472
BPI France	TUILIERE	2 500 000	30/04/2021	400 000
Banque populaire	ASJP	450 000	02/07/2019	97 200
EBEL	ASJP	949 664	15/01/2019	170 940
Crédit Agricole	ASJP	2 350 000	05/01/2027	423 000
Crédit Agricole	ASJP	450 000	01/05/2019	81 000
CREDIT COOPERATIVE	VITRIM	370 000	01/04/2021	59 200
CREDIT COOPERATIVE	ASJP	900 000	16/04/2019	162 000
EBEL	BELAIR	1 450 000	13/10/2017	232 000
EBEL	KERZIOU	1 500 000	01/06/2017	80 000

Indemnités de départ à la retraite :

Conformément à la loi et aux conventions collectives en vigueur, les salariés de la SAS KAMELIA bénéficient d'indemnités de fin de carrière, qui sont versées en une seule fois lors du départ à la retraite de chaque salarié et dont le financement est assuré de façon interne.

La valeur des engagements à la clôture de l'exercice s'élève à 388 873 Euros.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 1.48 %
- Taux de croissance des salaires :
 - 1% Constant pour la catégorie : Cadres
 - 1% constant pour la catégorie : Agents de Maîtrise
 - 1% Constant pour la catégorie : Employés
- Taux de rotation retenu est :
 - Faible pour la catégorie : Cadres
 - Fort pour la catégorie : Agents de Maîtrise
 - Fort pour la catégorie : Employés
- Age de départ à la retraite : 62 ans
- Table de taux de mortalité : table TG 05

Engagements reçus

Nantissement du fonds de commerce de la SAS MELHODI en 2ème rang, à hauteur du prêt EDEL pour 3 250 000 € et pour le prêt OSEO à hauteur 1 350 000 €

Cautions solidaires de la SAS MELHODI à hauteur de 100% du prêt EDEL d'un nominal de 3 250 000 €

Cautions personnelles solidaires de la SAS KASHMIR à hauteur de 100 % du prêt ARKEA d'un nominal de 1 200 000 €

Tableau financier relatif aux crédit-baux en cours

Présenté en Euros

	Immobilier	Matériel et outillage	Autres immobilisations	TOTAL
Redevances payées				
<i>Cumuls des exercices antérieurs</i>		128 171		128 171
Montants de l'exercice		56 224		56 224
Sous-total		184 395		184 395

Présenté en Euros

	Immobilier	Matériel et outillage	Autres immobilisations	TOTAL
Redevances restant dues				
<i>A 1 an au plus</i>		43 661		43 661
<i>Entre 1 et 5 ans</i>		15 614		15 614
<i>A plus de 5 ans</i>				
Sous-total		59 275		59 275

Comparaison des coûts pour les mêmes acquisitions en pleine propriété

Présenté en Euros

	Immobilier	Matériel et outillage	Autres immobilisations	TOTAL
Valeur d'origine		298 604		298 604
Cumul des dotations antérieures		77 161		77 161
Dotations de l'exercice		99 730		99 730
Valeur nette comptable		121 713		121 713

Annexes aux comptes annuels (suite)

DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

Produits à recevoir = 202 927 Euros

Produits à recevoir sur autres créances	Montant
R.r.f. à obtenir	31 683
Avoir à recevoir	97 742
Etat produits à recevoir	37 644
Produits à recevoir	35 858
TOTAL	202 927

Charges constatées d'avance = 304 646 Euros

Charges constatées d'avance	Montant
Charges constatées d'avance	304 646
TOTAL	304 646

Charges à payer = 2 960 196 Euros

Emprunts & dettes auprès des étab. De crédit	Montant
Interets courus / emprunts	1 344
TOTAL	1 344

Dettes fournisseurs et comptes rattachés	Montant
Factures non parvenues	278 794
TOTAL	278 794

Dettes fiscales et sociales	Montant
Prov.conges payes	583 793
Prov.participation à payer	391 824
Provision prime annuelle	45 217
Provision prime gratification	499 432
Charges à payer s/conges payes	245 193
Autres charges à payer org.soc	78 365
Charges à payer s/prime annuel	18 991
Etat - charges à payer	800 972
TOTAL	2 663 787

Autres dettes	Montant
Autres charges à payer	16 271
TOTAL	16 271

Produits constatés d'avance = 190 Euros

Produits constatés d'avance	Montant
Produits constatés d'avance	190
TOTAL	190